



La note des délégué-e-s des personnels du SNUipp-FSU

Seconde phase du mouvement juin 2016



Les représentants des personnels du SNUipp-FSU ont obtenu, après plusieurs années d'interventions, le retour à une seconde campagne de vœux pour le second mouvement. C'est une amélioration importante pour les personnels restés sans poste à l'issue de la première phase du mouvement. Cette amélioration vient s'ajouter aux améliorations de la première phase du mouvement avec notamment le retour à un barème centré sur l'AGS. C'est un gage de perspective, à moyen terme, pour l'ensemble de la profession.

Qui Peut participer à la seconde phase du mouvement ?

Tous les collègues restés sans poste à l'issue de la première phase du mouvement ou intégrés dans le département dans le cadre d'un inéat/exéat. Les collègues affectés à titre définitif mais faisant une demande exceptionnelle (suite à un événement intervenu entre la fermeture du serveur et la seconde phase du mouvement). Ces demandes sont étudiées dans le cadre de la CAPD (24/06/16).

 *En cas de demande exceptionnelle, prendre contact avec vos délégués des personnels du SNUipp-FSU.*

Quand participer ?

Du lundi 13 au dimanche 19 juin 2016 (minuit).

 *Durant tout le WE (18 et 19 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) les délégués des personnels du SNUipp-FSU de l'Ardèche seront à votre disposition par téléphone (04 75 64 32 02) pour toute question.*

Par ailleurs, une permanence par mail sera assurée. Mettre en objet « Urgent seconde phase du mouvement ». Les mails seront relevés à 12 heures, 19 heures. Dimanche soir ils seront relevés une dernière fois à 22 heures. Pour plus d'efficacité, indiquer vos coordonnées téléphoniques.

Comment transmettre mes vœux ?

Par courrier (attention aux délais de la poste), par courriel à l'aide de votre boîte professionnelle (prénom.nom@ac-grenoble.fr) ou autre pour les collègues arrivant d'un autre département. Une seule adresse d'envoi :

ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr

 *Transmettre une copie au SNUipp de l'Ardèche :
snu07@snuipp.fr*

En cas de difficulté de connexion, prendre contact avec vos délégués du personnel du SNUipp-FSU.

Comment établir sa liste de vœux ?

Le nombre de vœux n'est pas limité. Les postes disponibles sont composés de postes plein (100%) et de quotités de postes (25%, 50%, 0,75%). Les quotités ne sont pas regroupés en postes complets, dans ces conditions, il appartient aux postulants de composer des postes pleins par ajouts des quotités.

 *Lorsque vous composez un poste avec des quotités, il est possible que un collègue ayant un barème plus important ait utilisé une des quotités que vous demandez, dans ces conditions il est indispensable que vous déclinez toutes les possibilités.*

Exemple :

 *Annonay Fontchevalier Elém 2 x 0,25 +
Annonay Malleval 2 x 0,25*

S'il ne reste qu'un seul 0,25 à Fontchevalier, il est préférable d'avoir indiqué une autre déclinaison, cela permettra

à la commission d'identifier pleinement tes souhaits.

 *Annonay Fontchevalier Elém 0,25 +*

Annonay Malleval 2 x 0,25 + Annonay J. Moulin 0,25

Procédures de nomination

Les collègues sans postes sont classés par ordre décroissant du barème, en cas d'égalité de barème c'est l'ancienneté Général de Service qui départage puis la date de naissance.

La commission déroule les vœux du premier postulant et l'affecte, puis la commission déroule les vœux du second, ... Lorsqu'aucun vœu n'est disponible, le collègue est placé «sans poste» et on prend la fiche suivante.

Lorsque les vœux de tous les postulants ont été étudiés, on procède au comptage du nombre de postes restés vacants. Puis on remonte la liste en partant de la fin (plus petit barème) pour obtenir le même nombre de collègues que de postes vacants.

La commission reprend alors la liste ainsi constituée en commençant par le plus gros barème, une affectation d'office «au plus près des vœux» est alors prononcée, ainsi de suite...

Au final, tous les postes disponibles sont attribués (seuls peuvent rester quelques quotités (0.25) isolés géographiquement qui seront affectées à la rentrée lors de la 3ème phase du mouvement).

Quelques questions

Je veux impérativement être nommé-e à la seconde phase du mouvement (sans attendre septembre)!

 *Il t'appartient d'étendre le plus possible la liste de tes vœux.*

L'ordre de mes vœux est-il important!

 *Oui! Le premier poste vacant qui se présentera dans cet ordre te sera affecté.*

Que se passe-t-il si je n'ai pas de poste à la fin de la CAPD?

 *A la rentrée (31 août et 1er septembre), tu assureras du remplacement ou tu seras affecté-e dans une école en attendant la troisième phase du mouvement qui devrait se dérouler dans les premiers jours de septembre.*

Quel équilibre postes/personnels?

Pour cette phase du mouvement on compte:

► **112 personnels** correspondant à **101 équivalents temps plein** (84 temps plein et 18 temps partiel)

► **115 postes** correspondant à **73,24 équivalents temps plein** (53 à 100%, 1 à 75%, 11 à 50%, 3 à 33%, 56 à 25%).

D'ors et déjà 2 à 5 collègues sont en attente d'une décision quant à une reprise et plusieurs changements de département sont possibles.

On peut donc considérer raisonnablement qu'il devrait rester de entre 15 et 25 collègues sans poste à l'issue de la seconde phase de mouvement.